



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : www.icj-cij.org Compte Twitter : [@CIJ_ICJ](https://twitter.com/CIJ_ICJ) Chaîne YouTube : [CIJ ICJ](https://www.youtube.com/CIJ_ICJ)

Page LinkedIn : [Cour internationale de Justice \(CIJ\)](https://www.linkedin.com/company/cour-internationale-de-justice)

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2020/11

Le 23 avril 2020

La Cour a adopté un certain nombre de mesures de manière à assurer la continuité des activités relevant de son mandat durant la pandémie de COVID-19

LA HAYE, le 23 avril 2020. Malgré les mesures de confinement mises en place de par le monde pour faire obstacle à la propagation du COVID-19, la Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, continue à s'acquitter de ses fonctions.

Recourant aux dernières technologies, la Cour a pris les dispositions nécessaires pour tenir des réunions virtuelles et adapter ses méthodes de travail de façon à permettre l'accomplissement des tâches à distance durant la pandémie de COVID-19. Au cours de ces dernières semaines, des commissions de la Cour se sont réunies à plusieurs reprises par visioconférence. Hier, le 22 avril 2020, la Cour a tenu la première séance plénière virtuelle de son histoire. Alors que le président et le greffier se trouvaient dans la salle de délibération du Palais de la Paix, siège de la Cour, les autres membres de celle-ci prenaient part à la réunion par visioconférence (voir l'image ci-après). Lors de cette séance, la Cour a examiné diverses questions judiciaires pendantes et adopté une ordonnance sur des points de procédure.

La Cour tient à assurer les membres de la communauté internationale que, en dépit des circonstances actuelles, elle continuera à s'acquitter de ses fonctions judiciaires et à traiter des questions qui lui seront soumises ou sont déjà pendantes devant elle.

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.



Image : Le président de la Cour, M. le juge Abdulqawi A. Yusuf, assurant la présidence d'une séance virtuelle, le 22 avril 2020 (CIJ-ICJ).

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international, par des arrêts qui ont force obligatoire pour les parties concernées et sont sans appel, les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire.

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

Mme Joanne Moore, attachée d'information (+31 (0)70 302 2337)

M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)